

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D49-2017

Séance du 22 juin 2017 – Convocation du 13 juin 2017

Compte rendu affiché le 30 juin 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Christine PERRIN par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Subvention exceptionnelle "20^{ème} anniversaire du jumelage avec Cabeceiras de Basto

Les festivités du 20^e anniversaire du jumelage entre Neuville-sur-Saône et Cabeceiras de Basto se sont déroulées entre le 22 et 29 mai 2017, en présence d'une importante délégation venue du Portugal et des représentants d'Alpirsbach en Allemagne.

De nombreuses associations neuvilloises ont activement participé au programme, hébergé des invités et organisé la restauration des invités, notamment l'Association Familiale et Culturelle Portugaise de Neuville-sur-Saône.

L'important engagement de ses adhérents a été déterminant pour la réussite de cette semaine mettant à l'honneur l'amitié franco-portugaise.

Afin de participer au coût de l'organisation de manifestation supporté par l'Association Familiale et Culturelle Portugaise de Neuville-sur-Saône, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 23 mars relative au Budget Primitif 2017,
- VU le Budget Primitif 2017,
- **DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1600 € en faveur de l'association familiale et culturelle portugaise de Neuville-sur-Saône,**
- **PRÉCISE que cette dépense figure à l'article 6232 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer la subvention sur les bases définies ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 juin 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/06/2017

- Publication ou affichage le 27/06/2017

Valérie GLATARD, Maire.



MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE
RHÔNE
HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

